

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 13 juillet 2021, à 19 h 30
au Centre Jean-Guy-Cardinal
situé au 156, 3^e Avenue**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-07-13 - 240

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-07-13 - 241

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 242

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 21 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 21 juin 2021, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 243

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de de juin 2021 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
92 466 à 92 728	1 428 524,62 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 244

Adoption - Règlement numéro 1000-1 Règlement modifiant le règlement n° 1000 décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu la présentation du projet de règlement n° 1000-1 lors de la séance extraordinaire tenue le 21 juin 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire tenue le 21 juin 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 1000-1 modifiant le règlement n° 1000 décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2021-07-13- 245

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 914-3
Règlement modifiant le règlement n°914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 914 concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 246

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 995-1
Règlement décrétant une tarification pour la réfection des infrastructures sur la rue Lauzon***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant une tarification pour la réfection des infrastructures sur la rue Lauzon et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

20201-07-13 - 247

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1014
Règlement décrétant le remplacement des pompes de la station de pompage Gauthier afin de prolonger le réseau sanitaire pour répondre aux besoins liés à la croissance de la Ville et décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant le remplacement des pompes de la station de pompage Gauthier afin de prolonger le réseau sanitaire pour répondre aux besoins liés à la croissance de la Ville et décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 248

***Adjudication de soumission
Réfection partielle de la toiture de la bibliothèque***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la réfection partielle de la toiture de la bibliothèque municipale;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Construction V. Perreault inc. (Toitures V. Perreault)	321 148,17 \$ (non conforme)
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	492 641,43 \$
Les Couvertures St-Léonard inc.	549 005,63 \$
9368-6616 Québec inc. (IBE Groupe.)	566 251,88 \$ (non conforme)

2021-07-13 - 248

(suite)

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le contrat pour la réfection partielle de la toiture de la bibliothèque municipale soit adjugé à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée considérant que son offre au montant de 492 641,43 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse, sous réserve de l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 1012;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 249

Rejet de soumission
Rénovation du 4^e étage de l'hôtel de ville

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la rénovation du 4^e étage de l'hôtel de ville;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	144 000,00 \$
Construction Hébert & Hébert inc.	193 000,00 \$
Houle Expertise Gestion Exécution	217 503,96 \$

Attendu que la Ville désire se prévaloir de la clause de réserve des documents d'appel d'offres afin de rejeter les offres reçues pour cet appel d'offres, et ce, compte tenu du dépassement important du budget établi pour le projet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines rejette les soumissions reçues pour la rénovation du 4^e étage de l'hôtel de ville, considérant la raison mentionnée au préambule de la résolution;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 250

Octroi de mandat
Mise à jour du plan d'action de réduction de gaz à effet de serre

Attendu que la Ville bénéficie d'une excellente qualité de son milieu de vie et désire maintenir ce niveau d'excellence afin de permettre aux générations futures d'en profiter également;

Attendu que la Ville désire poursuivre son engagement dans la lutte aux changements climatiques;

Attendu que le plan d'action de réduction des gaz à effet de serre à maintenant 10 ans et qu'il y a lieu d'en faire une mise à jour;

2021-07-13 - 250

(suite)

Attendu l'offre de service de la personne morale sans but lucratif Enviro-Accès, pour la mise à jour du plan d'action de réduction de gaz à effet au montant de 16 000 \$ excluant les taxes applicables;

Attendu que la Ville désire octroyer le contrat pour la mise à jour du plan d'action de réduction de gaz à effet à la personne morale sans but lucratif Enviro-Accès;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la mise à jour du plan d'action de réduction de gaz à effet de serre à la personne morale sans but lucratif Enviro-Accès, pour la somme de 16 000 \$ excluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 251

Octroi de mandat– Service d'ingénierie pour la conception de détail et la surveillance au bureau des travaux de réaménagement du bâtiment existant de l'usine de production d'eau potable (UPEP), identifié comme étant le bloc A

Attendu que le réaménagement du bâtiment existant de l'usine de production d'eau potable (UPEP), identifié comme le bloc A doit être fait et que ce réaménagement consiste notamment à faire des bureaux administratifs, l'aménagement d'une salle de repos, d'un laboratoire distinct et l'agrandissement des vestiaires et l'ajout d'un escalier;

Attendu que des services d'ingénierie sont nécessaires pour la conception de détail et la surveillance au bureau des travaux de réaménagement du bâtiment existant de l'usine de production d'eau potable (UPEP), identifié comme le bloc A;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des cotations écrites pour octroyer le mandat de conception de détail et la surveillance au bureau des travaux de réaménagement du bâtiment existant de l'usine de production d'eau potable (UPEP), identifié comme le bloc A;

Attendu que la Ville a reçu une seule cotation écrite de la part de Les Services Exp inc. au montant de 86 410 \$ excluant les taxes puisque les autres firmes invitées à soumettre une cotation écrite n'en n'ont pas soumise;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat suite à une cotation écrite, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

2021-07-13 - 251

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le mandat pour la conception de détail et la surveillance au bureau des travaux de réaménagement du bâtiment existant de l'usine de production d'eau potable (UPEP), identifié comme le bloc A à Les Services Exp inc. au montant de 86 410 \$ excluant les taxes, le tout conformément à la cotation écrite présentée par ladite firme;

Que la présente résolution et la cotation écrite fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

2021-07-13 - 252

Modification à la signalisation - Annexe A - Règlement numéro 3900-3

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Robert à l'intersection de la rue Raymond et sur la rue Thérèse à l'intersection de la rue Raymond;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter ces arrêts obligatoires et de modifier l'annexe A du règlement n° 3900-3 en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

De modifier l'annexe A du règlement n° 3900-3 en ajoutant les arrêts obligatoires suivants :

- rue Robert, intersection rue Raymond 2 arrêts
- rue Thérèse, intersection rue Raymond 2 arrêts
- rue de L'Envol, int. boulevard Sainte-Anne 1 arrêt
- rue Isabelle, int. montée Gagnon 1 arrêt
- Place du Moulin Bourdua, int. rang Lepage 1 arrêt
- Place St-Pierre, int. montée Gagnon 1 arrêt
- rue Trépanier, int. boulevard Gibson 1 arrêt

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation ci-dessus mentionnés;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 253

Avis à la Commission municipale - Exemption de taxes Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines

Attendu que, suite à une décision rendue le 28 mars 2012, la Commission municipale a accordé une reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières au Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu que, dans le cadre de la révision périodique de cette reconnaissance, la Commission municipale doit évaluer les documents transmis par le Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'en vertu de la loi, la municipalité doit être consultée;

2021-07-13 - 253

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable au maintien de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières en ce qui a trait au bâtiment situé au 130, rue des Saisons, puisqu'il apparaît que les activités du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines sont conformes aux critères d'exemption;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 254

Engagement de personnel - Journalier temporaire (saison estivale 2021)

Attendu que la Ville doit procéder à l'embauche d'un journalier pour combler un surcroit de travail, et ce, pour la période estivale seulement (juillet à octobre);

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste de journalier temporaire pour la période estivale 2021;

Attendu que plus de 26 candidats ont postulé pour ce dit poste dont 11 de Sainte-Anne-des-Plaines, mais que la majorité des candidats se sont désistés;

Attendu que 2 candidats ont été convoqués en entrevue par le comité de sélection et composé de Jennyfer Simoneau et Paulo Fournier;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Tristan Langlais pour occuper le poste de journalier temporaire pour la période estivale 2021;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur et que son entrée en fonction ait lieu au mois de juillet;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 255

Engagement de personnel - Surveillants sur appel

Attendu que la Ville doit procéder à l'embauche de nouveaux surveillants pour sa liste de banque de personnel sur appel, et ce, en raison de la disponibilité plus restreinte de son personnel sur appel;

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste de surveillant sur appel;

Attendu que plus de 12 candidats ont postulé pour ce dit poste dont 7 de Sainte-Anne-des-Plaines, mais que la majorité des candidats se sont désistés;

Attendu que 5 candidats ont été convoqués en entrevue par le comité de sélection et composé de Jennyfer Simoneau et Mylène Martin;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

2021-07-13 - 255

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Monsieur Justin Fillion;
- Madame Linda Lacoste;
- Madame Manon Lachance (pour une période temporaire du mois de juillet au 2 octobre 2021);

pour occuper le poste de surveillant sur appel, et ce, afin de combler la banque de personnel sur appel;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur et que leur entrée en fonction ait lieu au mois de juillet;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 256

Engagement de personnel - Secrétaire de direction à la direction générale

Attendu le départ de Madame Isabelle Dagenais, secrétaire de direction à la direction générale;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire de direction à la direction générale pour combler le poste précédemment occupé par Madame Dagenais;

Attendu que des offres d'emploi ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

Attendu qu'une trentaine de candidatures ont été reçues;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Françoise Deshaies, pour le poste de secrétaire de direction à la direction générale, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la Ville;

Que son entrée en fonction aura lieu le 2 août 2021;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 257

Autorisation spéciale - Marché public

Attendu que le Regroupement des gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines organise un marché public qui se tiendra dans le stationnement derrière la grange Chaumont les 15, 22 et 29 août 2021 de 9h30 à 14h30;

Attendu que dans le cadre de cette activité, il y aura vente et consommation d'alcool;

Attendu que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être décrète que la consommation d'alcool est interdite sur une place publique;

2021-07-13 - 257

(suite)

Attendu que le Conseil municipal peut, par résolution, autoriser exceptionnellement la consommation d'alcool pour une activité tenue sur une place publique;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que dans le cadre du marché public organisée par le Regroupement des gens d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines qui se tiendra les 15, 22 et 29 août 2021 dans le stationnement derrière la grange Chaumont, le Conseil municipal autorise la vente et la consommation d'alcool;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Monsieur le maire Charbonneau divulgue avoir un intérêt personnel dans la prochaine décision. Monsieur le maire quitte momentanément la réunion à 20h06 pour l'ensemble de ce point, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations et à la prise de décision sur la question.

Pour la durée de ce point et conformément à la résolution 2017-11-407 adoptée le 21 novembre 2017, Madame la conseillère et vice-mairesse Julie Boivin agira à titre de mairesse suppléante.

2021-07-13 - 258

Demande de remboursement présentée en vertu du règlement numéro 1001 concernant le paiement d'une indemnité pour un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé ayant subi un préjudice matériel en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

Attendu que Monsieur le maire Guy Charbonneau, s'est vu émettre un constat d'infraction du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) relativement à un manquement concernant la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel est survenu pendant l'exercice de ses fonctions de maire;

Attendu qu'il a été décidé de plaider coupable à ce constat d'infraction ainsi qu'à deux constats d'infraction émis au nom de la Ville après négociation avec le procureur du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), afin d'économiser d'importantes sommes d'argent en frais judiciaires, et ce, dans l'intérêt des finances municipales;

Attendu que Monsieur le maire Guy Charbonneau a été ainsi sanctionné pour une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) suite au plaidoyer de culpabilité qu'il a enregistré relativement audit constat d'infraction;

Attendu que le *règlement 1001 concernant le paiement d'une indemnité pour un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé ayant subi un préjudice matériel en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions* permet à un membre du Conseil municipal, un fonctionnaire ou un employé de présenter une demande de remboursement au Conseil municipal pour un préjudice matériel subi lors de l'exercice de ses fonctions;

Attendu la demande de remboursement de Monsieur le maire Guy Charbonneau présenté au Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour le remboursement de la somme de quinze mille dollars (15 000 \$) qu'il a déboursé personnellement;

2021-07-13 - 258

(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la demande de remboursement présentée par Monsieur le maire Guy Charbonneau pour la somme de quinze mille dollars (15 000 \$) qu'il a déboursé personnellement relativement au constat d'infraction du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour un manquement à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ce, en raison des motifs mentionnés au préambule de la présente résolution;

Que la trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$) à l'ordre Monsieur le maire, Guy Charbonneau, à titre de remboursement de la somme que celui-ci a déboursé personnellement pour le constat d'infraction émis par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

ADOPTÉ

Monsieur le maire Guy Charbonneau revient dans la salle à 20h22 et reprend la présidence de l'assemblée.

2021-07-13 - 259

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2021
- Rapport budgétaire au 30 juin 2021
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 9 juin 2021
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2021-07-13 - 260

Adoption - Règlement numéro 860-104

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-104 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. Modifiant le premier alinéa à l'article 170 du chapitre 5 afin d'autoriser les gazebo pour les habitations de ferme (H-7).
2. Abrogeant l'article 171 du chapitre 5 concernant le nombre autorisé de gazebo et en le remplaçant par un nouvel article.
3. Modifiant l'article 174 du chapitre 5 afin d'augmenter la superficie d'un gazebo.
4. Autorisant, à l'article 880 du chapitre 8, les aires de chargement dans les cours latérales afin de s'arrimer avec l'article 1039.

ADOPTÉ

2021-07-13 - 261

Approbation - Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 218, 6^e Avenue
- 387, 5^e Avenue
- 14, rue du Pavillon
- 66, rue du Pavillon
- 169, boulevard Sainte-Anne
- 184, boulevard Sainte-Anne
- 150, rue Saint-Isidore
- 78, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2021-06-16 (accepté)	2021-060	697-1	218, 6 ^e Avenue
2021-06-16 (accepté)	2021-062	697-20-1	387, 5 ^e Avenue
2021-06-16 (accepté)	2021-063	697-6	14, rue du Pavillon
2021-06-16 (accepté)	2021-064	697-6	66, rue du Pavillon
2021-06-16 (accepté)	2021-065	697	169, boulevard Sainte-Anne
2021-06-16 (accepté)	2021-066	697	184, boulevard Sainte-Anne
2021-06-16 (accepté)	2021-067	697-11	150, rue Saint-Isidore
2021-06-16 (accepté)	2021-070	697-13	78, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2021-07-13 - 262

Refus - Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.
 - Lot 5 220 725 du cadastre du Québec (rang Lepage)
 - 236, boulevard Sainte-Anne
 - 399-401, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes suivantes ne répondent pas aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2021-06-16 (refusé)	2021-061	697-20-1	Lot 5 220 725 (rang Lepage)
2021-06-16 (refusé)	2021-068	697	236, boulevard Sainte-Anne
2021-06-16 (refusé)	2021-069	697	399-401, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal refuse les demandes susmentionnées;

ADOPTÉ

2021-07-13

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2021-07-13 - 263

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière